

AFFAIRE N° 49.- Convention d'honoraires à passer avec la S.E.C.M.O. pour l'étude, le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement de la Bretelle Moufia/Bois de Nèfles.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la S.E.C.M.O. un contrat d'honoraires pour l'étude, le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement de la Bretelle Moufia/Bois de Nèfles.

Les crédits nécessaires au paiement de ces honoraires sont prévus au Chapitre 901, article 2 313-24 du Budget de 1970 (crédits reportés).

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x